

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 23 septembre 2014, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal d'EPINIAC, composé de quinze membres en exercice, convoqué le dix-sept septembre 2014 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Sylvie RAMÉ-PRUNAUX, Maire.

Présents : Mmes Ramé-Prunaux, Roger, Ducoux, Bouillis, Lesage, Renou, Trufflet, Laurent, M.M. Bernier, Després, Rocher, Peigné, Gautrin, Moreaux.

Absent excusé : Mr de la Chesnais.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Gaëtan Peigné a été élu secrétaire de séance.

N° 2014-09-60 ó Présentation du plan de désherbage.

Suite à la décision du conseil municipal en date du 10 décembre 2013 de réaliser un plan de désherbage communal, Monsieur Moalic du Centre de Promotion Sociale Agricole (CPSA) de Combourg est venu présenter le dossier aux conseillers.

Il s'agit d'une démarche volontariste de la commune pour diminuer les produits phytosanitaires. Un état des lieux a été fait pour analyser les pratiques à conserver et celles qui sont à envisager.

Après discussion, le conseil municipal a pris acte de la présentation faite.

N° 2014-09-61 ó Réhabilitation partielle de la salle polyvalente : choix de la maîtrise d'œuvre.

Madame le Maire fait connaître au conseil qu'un avis d'appel public à la concurrence (AAPC) a été lancé pour un marché de maîtrise d'œuvre comprenant une mission complète loi MOP et une mission complémentaire OPC pour la réalisation d'une réhabilitation partielle de la salle polyvalente.

Elle fait savoir que 16 offres ont été reçues et analysées par la commission d'appel d'offres qui a décidé de retenir le cabinet d'architecture Gautier ó Guilloux de Rennes.

Le conseil municipal entérine la décision de la commission d'appel d'offres et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer les pièces du marché de maîtrise d'œuvre.

N° 2014-09-62 ó Budget communal : décision modification n° 1.

Madame le Maire expose au conseil que l'écriture de reprise des frais d'étude PAVE et diagnostic ERP prévue au budget primitif sur un chapitre globalisé est erronée, ce qui entraîne un déséquilibre budgétaire. Il est donc nécessaire de prendre une décision modificative au budget.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de prendre la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
C/2313-040	- 1 512	
C/2313-041	+ 1 512	
C/2031-040		- 1 512
C/2031-041		+ 1 512

N° 2014-09-63 ó Convention d'accès aux services Mégalis.

Dans le cadre de la dématérialisation des flux comptables, Madame le Maire fait savoir au conseil qu'il est nécessaire d'établir une convention avec le syndicat mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne pour avoir accès aux différents services proposés, notamment l'obtention d'un certificat numérique pour la signature des documents liés au PES (protocole d'échanges standard) obligatoire au 1^{er} janvier 2015.

Après discussion, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention avec le syndicat mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne.

N° 2014-09-64 ó Extension de l'éclairage public.

Afin d'améliorer l'éclairage public devant la salle polyvalente, Monsieur Bernier présente au conseil 2 devis de la STE d'Ille-et-Vilaine, l'un en ajoutant 2 lampes supplémentaires au lampadaire existant pour un montant de 2 100 ¤ TTC et l'autre en fournissant 2 nouveaux candélabres pour un montant de 5 799.20 ¤ TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- décide de retenir le devis d'un montant de 5 779.20 ¤ TTC,
- sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès du SDE 35,
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Informations diverses.

1 ó Dans le cadre des travaux de réhabilitation partielle de la salle polyvalente, Madame le Maire fait savoir qu'il sera nécessaire de fournir à l'architecte désigné un relevé topographique des lieux.

Le conseil municipal l'autorise à solliciter des devis auprès de cabinets d'experts-géomètres.

2 ó Madame le Maire informe le conseil qu'elle a reçu un courrier de l'Association Troc Family sollicitant les points suivants :

- renouvellement du prêt de la salle de la Motte pour l'année 2015,
- organisation d'un week-end découverte le 16 novembre,
- organisation d'une braderie lors du week-end de Pâques.

Le conseil municipal émet un avis favorable à ces demandes.

3 ó Suite à la visite de l'étang de La Barbière, le conseil municipal autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès des copropriétaires en vue d'un achat éventuel.

4 ó Madame le Maire informe le conseil que le chauffe-eau de la salle polyvalente est hors d'usage depuis ce week-end et qu'il est indispensable de le remplacer au plus vite. Le devis de l'entreprise Gautier de Dol d'un montant de 2 970.00 € TTC est accepté.

5 ó Madame le Maire rend compte qu'elle a été contactée par un conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation du Tribunal de Grande Instance de Saint-Malo lui demandant d'accueillir une personne d'Epiniac dans le cadre d'un « Travail d'Intérêt Général » pour 105 heures. C'est une peine alternative à la prison. Elle a émis un avis favorable à cette demande.

6 ó Suite à l'aménagement du bourg de Saint-Léonard, Monsieur Bernier souhaite qu'une convention en vertu de laquelle un particulier s'engage à entretenir des espaces verts qui appartiennent à une collectivité publique soit établie. En effet, des pieds de façades existent devant des habitations et méritent d'être entretenus. La commission « Environnement » est chargée d'établir la convention correspondante.

Questions diverses.

1 ó Monsieur Bernier rend compte qu'il a été sollicité par Monsieur Tiercelin de la Haute Fresnais pour une demande de busage. Il souhaite avoir l'avis du conseil municipal sur ces travaux. La commission « voirie » se rendra sur place pour étudier la demande.

2 ó Le problème de stationnement des véhicules devant l'école maternelle les mardi et vendredi soir, lors du retour des enfants après les TAP, est évoqué. Un échange a eu lieu avec la directrice de l'école qui doit en faire part au bureau de l'OGEC pour trouver une solution afin d'améliorer la sécurité.

3 ó Il est signalé le mauvais état d'entretien de la réserve incendie au lotissement des Oliviers à Saint-Léonard, du lavoir au Breil et du bassin tampon au lotissement des Acacias. Les travaux nécessaires vont être effectués par les employés communaux.